

Télévision

3 2^e É D I T I O N

CAHIER DES RÈGLEMENTS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

**ADMISSIBILITÉ : ÉMISSIONS DIFFUSÉES
ENTRE LE 1^{er} MAI 2016 ET LE 30 AVRIL 2017**

L'Académie recommande fortement à la personne qui inscrit un candidat ou une production de consulter les artisans et les interprètes pour le choix des épisodes soumis dans les catégories de métiers et d'interprétation qui les concernent.

Un artisan ou un interprète ayant travaillé à une émission qui répond aux critères d'admissibilité des prix Gémeaux 2017 peut soumettre lui-même sa candidature au concours, à la condition que le détenteur des droits relatifs à l'émission lui consente ceux qui sont nécessaires à son évaluation et à sa diffusion, ceci conformément au présent règlement.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DISPONIBLE EN LIGNE

www.inscription.acct.ca



Télévision

3 2^e ÉDITION

L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision a pour mission de reconnaître et promouvoir la créativité des artistes et des artisans de la télévision, du cinéma et des médias numériques de langue française auprès du public et de l'industrie d'ici et d'ailleurs.

Les prix Gémeaux présentent au public et à l'industrie ce que les membres de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision ont sélectionné comme étant le meilleur diffusé sur nos écrans.

Ce document explique en détail le concours des prix Gémeaux pour les émissions de télévision de langue française diffusées au Canada. Il contient les règlements officiels, la liste des catégories de prix, la liste des critères d'évaluation, le code d'éthique et de confidentialité pour les jurés et le lien vers le formulaire d'inscription. Les règlements ont été révisés en vue des prix Gémeaux 2017 par le comité des règlements Télévision des prix Gémeaux et approuvés par le conseil d'administration de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision au Québec.



Règlements

Aux fins des présents règlements, le terme « émission » désigne autant une émission unique, qu'une série ou un épisode.
Le genre masculin est employé sans discrimination, afin d'en faciliter la lecture.

QUI PEUT INSCRIRE ?

Toute personne, membre ou non-membre de l'Académie, peut inscrire à condition de détenir les droits ou d'être autorisée par le ou les propriétaire(s) des droits de la production, sous réserve des conditions d'inscription.

PRODUCTIONS ADMISSIBLES

Sont admissibles aux prix Gémeaux les productions télédiffusées en version originale française au Canada entre le 1^{er} mai 2016 et le 30 avril 2017 qui répondent à tous les critères d'admissibilité.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Le formulaire d'inscription doit être rempli en ligne au www.inscription.acct.ca.

La confirmation d'inscription et le paiement des frais d'inscription doivent être reçus à l'Académie aux dates inscrites dans l'échéancier des prix Gémeaux 2017 :

Académie canadienne du cinéma et de la télévision – Prix Gémeaux
225, rue Roy Est, bureau 106, Montréal (Québec) H2W 1M5
Téléphone : 514 849-7448 - Télécopieur : 514 849-5069

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours des prix Gémeaux, une émission doit répondre à tous les critères suivants :

1. L'émission doit être une production canadienne selon la définition du CRTC ou du Bureau des visas de films et bandes vidéo canadiens, et avoir la télévision comme premier marché.
2. La langue originale de l'émission doit être le français.
3. L'émission doit avoir été diffusée au Canada pour la première fois entre le 1^{er} mai 2016 et le 30 avril 2017.
4. Une émission unique faisant l'objet d'une diffusion en direct entre le 1^{er} et le 30 avril 2017 peut s'inscrire, au choix, à l'un ou l'autre des concours des prix Gémeaux 2017 ou 2018. Si l'émission est inscrite aux prix Gémeaux 2017, l'envoi du formulaire d'inscription dûment complété et du matériel audiovisuel requis doit respecter l'échéancier établi pour les visionnements des jurys 2017, lequel est annexé au présent cahier des règlements. Si ces délais ne peuvent être respectés, l'émission verra son admissibilité reportée aux prix Gémeaux 2018.
5. Une émission qui, après son inscription, voit sa diffusion reportée plus tard que le 30 avril 2017 est retirée du concours. Tout report de diffusion doit être signalé à l'Académie.
6. Dans le cas d'une série, le tiers des épisodes doit avoir été diffusé avant le 30 avril 2017. Si ce nombre est moindre que le tiers, la société responsable de l'inscription doit demander par écrit à l'Académie l'autorisation de s'inscrire. L'Académie déterminera de l'admissibilité de la production.
7. Dans le cas d'une série inscrite en 2017, les épisodes diffusés après le 30 avril peuvent être soumis dans les différentes catégories de prix. La personne qui inscrit doit s'assurer que l'envoi du matériel audiovisuel requis respecte l'échéancier établi pour les visionnements des jurys 2017, lequel est annexé au présent cahier des règlements.
8. Toute émission constituée essentiellement des meilleurs moments d'une série n'est pas admissible.
9. L'émission du Gala des prix Gémeaux n'est pas admissible.
10. Seule la version d'une émission qui a été diffusée, sans ajout ou modification, peut être inscrite dans une catégorie de prix.
11. Si une émission fait l'objet de plus d'une version diffusée, une seule version peut être inscrite.
12. Dans le cas d'une captation, seules les inscriptions des personnes ayant travaillé directement à la production télévisuelle de l'émission sont admissibles.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. Chaque émission doit répondre aux critères d'admissibilité du concours des prix Gémeaux.
2. La personne qui soumet une émission ou une candidature dans les catégories de métiers ou d'interprétation doit : (i) prendre connaissance des présents règlements et s'engager à les respecter; (ii) détenir ou avoir obtenu, aux fins du présent concours, tous les droits, incluant ceux de la bande sonore nécessaires à l'utilisation de la production telle que décrite à l'article 18 ci-après; (iii) être autorisée à transférer ces droits à l'Académie.

3. Une inscription dans une catégorie « émissions » donne droit à deux (2) inscriptions gratuites dans une catégorie de métiers ou d'interprétation.
4. Les inscriptions relèvent du ou des propriétaire(s) des droits de l'émission ou de toute personne ayant obtenu l'autorisation écrite du propriétaire des droits de cette émission.
5. Une émission ne peut être inscrite que dans une seule catégorie « émissions ».
6. La mention au générique fait foi de la catégorie dans laquelle un candidat est admissible. Un candidat ne peut pas être inscrit dans une catégorie si la mention au générique ne confirme pas qu'il a exercé cette fonction.
7. Dans le cas de l'inscription d'une série, on doit soumettre un (1) épisode dans la catégorie « émissions » et un (1) épisode pour chaque catégorie de métiers et d'interprétation.
8. Dans le cas d'une série, l'épisode soumis dans une catégorie doit faire partie de la série régulière.
9. Le choix des épisodes est la responsabilité de la personne qui inscrit.
10. Il est possible de soumettre le même épisode ou un (1) épisode différent pour toutes les catégories d'inscription.
11. Dans les catégories de métiers, un maximum de deux (2) inscriptions peuvent être soumises dans une même catégorie pour une même série. On ne peut soumettre deux fois le même candidat (ou la même équipe de candidats) pour les deux inscriptions.
12. Seules les candidatures des artistes et des artisans ayant travaillé à l'épisode soumis et dont le nom apparaît au générique de l'épisode sont admissibles.
13. Dans le cas d'une coproduction canadienne majoritaire, la personne responsable des inscriptions peut inscrire les candidats canadiens ou étrangers dans toutes les catégories « émissions », « métiers » et « interprétation ».
14. Dans le cas d'une coproduction canadienne minoritaire, la personne responsable des inscriptions peut inscrire, dans les catégories « émissions », les producteurs canadiens et étrangers. Toutefois, dans les catégories « métiers » et « interprétation », seules les catégories incluant des candidatures canadiennes sont admissibles.
15. La personne qui inscrit doit fournir les documents requis tels que décrits dans le formulaire d'inscription.
16. Chaque épisode soumis doit être représentatif de l'inscription dans la catégorie. Les membres des jurys de professionnels et des Grands jurys visionnent et votent exclusivement en fonction de l'épisode soumis dans la catégorie de prix qu'ils sont appelés à juger.
17. La personne qui inscrit est responsable de la qualité visuelle et sonore de chaque fichier vidéo soumis. Une émission ne sera pas jugée si la mauvaise qualité technique du matériel soumis nuit au visionnement et empêche un jury d'exercer son jugement.
18. L'Académie aura le droit de diffuser à la télévision canadienne d'expression française, de reproduire aux fins de diffusion et de communiquer au public via Internet des extraits de l'émission (maximum deux (2) minutes par extrait) en vue de la production, de la promotion et de la diffusion des remises de prix Gémeaux. Elle aura aussi le droit de présenter l'émission lors des visionnements en ligne pour ses membres et pour les membres des divers jurys constitués en vue de la production des remises de prix Gémeaux.
19. La personne qui soumet une émission ou une candidature s'engage à faire parvenir à l'Académie aux dates limites d'inscription et pour chacune des émissions ou candidatures soumise : (i) un formulaire d'inscription dûment complété; (ii) les frais d'inscription; (iii) le matériel audiovisuel requis. L'Académie se réserve le droit de demander aux maisons de production du matériel ou des informations supplémentaires en tout temps durant la période des inscriptions.
20. Pour toute catégorie où, pendant deux années consécutives, il y a trois (3) inscriptions ou moins, le conseil d'administration de l'Académie au Québec se réserve le droit de suspendre la catégorie.
21. Pour toute catégorie où il n'y a qu'une seule ou aucune émission ou candidature inscrite, la catégorie est annulée et ouverte à nouveau l'année suivante.
22. S'il n'y a qu'une production inscrite dans une catégorie « émission » en dramatique, la catégorie est annulée et il devient impossible d'inscrire la production dans une autre catégorie. L'émission ne pourra pas être jugée cette année-là, et ce, dans toutes les catégories du concours. L'Académie remboursera les frais d'inscription.
23. Pour les catégories « émission » en dramatique, si deux saisons d'une même série, distinctes lors de leur production, sont diffusées entre le 1^{er} mai 2016 et le 30 avril 2017, les deux saisons pourront être inscrites, mais séparément.
24. Une production qui s'inscrit en « dramatique » une année ne pourra pas s'inscrire en « comédie » l'année suivante, et vice versa.

25. Toute question qui pourrait se poser quant à l'admissibilité des émissions ou des candidatures sera soumise au comité des règlements. Ses membres révisent toutes les inscriptions et fait, au besoin, des recommandations à la personne qui inscrit. En cas de litige, les membres du conseil d'administration de l'Académie, section Québec, à l'exception de ceux siégeant également au comité des règlements, trancheront. Les décisions du conseil seront finales et sans appel.

26. La personne qui soumet une émission reconnaît aux Archives nationales du film, de la télévision et de l'enregistrement sonore le droit de se porter acquéreur (pour seule fin d'archives) d'un exemplaire de l'émission soumise.

LA SÉLECTION DES FINALISTES ET DES GAGNANTS

Dès qu'une émission est soumise et qu'elle répond aux critères d'admissibilité, son inscription devient officielle. Une firme de vérificateurs reconnue supervise les étapes de sélection et compile les votes. Toute question ou tout litige relatif à la sélection sont soumis au conseil d'administration de l'Académie au Québec. Les décisions du conseil d'administration sont finales et sans appel. Les étapes de sélection sont les suivantes :

GRANDS JURYS (SÉLECTION DANS LES CATÉGORIES « ÉMISSIONS », « RÉALISATION » ET « TEXTES »)

1. Dans les catégories « émissions », « réalisation » et « textes », les mises en nomination sont déterminées par des Grands jurys.
2. Les Grands jurys sont supervisés par un président d'honneur.
3. Le président d'honneur est nommé par le conseil d'administration de l'Académie.
4. Le président d'honneur doit faire preuve d'objectivité et doit exercer ses fonctions dans le respect du code d'éthique et de confidentialité.
5. L'Académie est responsable de former les Grands jurys, avec la collaboration du comité du processus de sélection.
6. Pour composer les Grands jurys, l'Académie communique entre autres avec les diffuseurs et les différentes compagnies de productions.
7. Le président d'honneur et le conseil d'administration de l'Académie proposent aussi des candidats pour les Grands jurys.
8. Aucun directeur de programmes ou membre d'un comité de direction d'un diffuseur ne peut siéger à un Grand jury.
9. L'Académie nomme un président par Grand jury à l'aide des listes établies.
10. Le président d'honneur et le comité du processus de sélection supervisent la formation des Grands jurys et s'assurent que la composition soit équitable.
11. Chaque Grand jury est composé de cinq à six jurés incluant le président du Grand jury.
12. Les jurés des Grands jurys agissent à titre bénévole.
13. Chaque Grand jury est composé obligatoirement d'un producteur, d'un réalisateur, d'un auteur / scénariste / concepteur et de trois autres professionnels ayant les compétences pour juger dans les catégories « émissions », « réalisation » et « textes ».
14. L'Académie, avec l'aide des présidents des Grands jurys, est responsable de gérer les désistements qui pourraient survenir dans chacun des Grands jurys.
15. L'Académie doit s'assurer du bon déroulement des Grands jurys et du respect des échéanciers.
16. Chaque président d'un Grand jury doit s'assurer du bon déroulement de son jury et du respect des échéanciers.
17. Les présidents et tous les jurés doivent s'engager à respecter et à signer le code d'éthique et de confidentialité établi par l'Académie.
18. Chaque personne qui siège à un Grand jury reconnaît et accepte les règlements et les échéanciers établis par l'Académie.
19. Le président de chaque Grand jury est habilité à exclure un membre de son jury s'il ne se conforme pas au code d'éthique et de confidentialité établi par l'Académie.
20. Tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts devra être évité dans la formation des Grands jurys, ce qui veut dire que le juré ne doit pas avoir travaillé sur une des émissions à juger ou ne doit pas être en relation directe avec le candidat à juger. Un membre d'un Grand jury doit déclarer les émissions auxquelles il a participé et qui ont été diffusées entre le 1^{er} mai 2016 et le 30 avril 2017, et toute situation représentant une source de conflit d'intérêts.
21. Chaque personne qui siège à un Grand jury reconnaît agir de façon indépendante et ne pas être soumis à quelque pression que ce soit pour lui permettre de juger en toute impartialité les émissions ou les candidats inscrits.
22. Chaque personne qui siège à un Grand jury s'engage à respecter la confidentialité du déroulement du jury auquel elle siège.

23. Chaque personne qui siège à un Grand jury accepte que, par souci de transparence, son nom et les catégories qu'il a jugées soient rendus publics.

24. Les membres d'un Grand jury ne peuvent déplacer une émission ou une candidature d'une catégorie à une autre.

25. Chaque membre d'un Grand jury accède aux fichiers vidéo et visionne en entier les émissions inscrites dans la ou les catégorie(s) qu'il doit juger.

26. Avant le début des travaux de chaque Grand jury, l'Académie et le président de chaque Grand jury ont la responsabilité de bien expliquer le processus aux jurés.

27. Les membres des Grands jurys évaluent une émission ou une candidature à partir de critères d'évaluation figurant sur une grille de pointage. Les critères d'évaluation figurent en annexe A du présent cahier des règlements.

- 28. Après la période de visionnement, chaque membre d'un Grand jury devra, de façon individuelle, sélectionner les cinq meilleures émissions ou candidatures parmi les productions qu'il a jugées.
- 29. Chaque membre d'un Grand jury doit remplir, de façon individuelle, son bulletin de vote en accordant un rang de 1 à 5, par ordre de préférence, à chaque émission ou candidature qu'il a retenue.
- 30. Les bulletins de vote des Grands jurys sont remis à la firme de vérificateurs qui compile les rangs accordés par chaque membre d'un Grand jury.
- 31. L'émission ou candidature qui se verra accorder le premier rang par un membre du Grand jury obtiendra 5 points, celle qui se verra accorder le second rang obtiendra 4 points, et ainsi de suite. Les émissions ou candidatures qui ne seront pas retenues par un membre d'un Grand jury n'obtiendront aucun point.
- 32. La firme de vérificateur compile les résultats et fait la moyenne des notes accordées à chaque émission ou candidature dans chaque catégorie. Les cinq émissions ou candidatures qui auront obtenu les meilleures moyennes seront mises en nomination.
- 33. En cas d'égalité sur le plan du pointage, une émission ou candidature qui aura obtenu plus de premiers rangs (ou de seconds rangs, et ainsi de suite) par les membres du Grand jury sera privilégiée.
- 34. L'émission ou la candidature qui a la meilleure moyenne dans sa catégorie se verra accorder le 1^{er} rang, et ainsi de suite jusqu'au 5^e rang. Cette compilation servira lors de la pondération entre le vote des jurés et le vote final des membres.
- 35. Lorsqu'il y a une seule émission ou candidature mise en nomination dans une catégorie, la catégorie est annulée. Le conseil d'administration de l'Académie au Québec en est informé. Il peut alors décider de remettre un prix spécial à la seule émission ou candidature retenue dans cette catégorie.
- 36. Un minimum de deux et un maximum de cinq émissions ou candidatures peuvent être mises en nomination dans chaque catégorie.
- 37. Les émissions et les candidatures mises en nomination sont annoncées officiellement lors d'une conférence de presse.
- 38. Toute modification à la liste des finalistes doit être soumise à l'Académie par écrit dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'annonce officielle des mises en nomination. Une demande de modification soumise après ce délai entraînera des frais de 100 \$ par changement, sauf s'il s'agit d'une erreur de l'Académie.
- 39. L'Académie se réserve le droit de différer toute demande de modification à la liste officielle soumise dans les 10 jours ouvrables précédant les remises de prix. Dans ce cas, les modifications seront faites après les remises de prix et entraîneront des frais de 100 \$ par changement, sauf s'il s'agit d'une erreur de l'Académie.

JURYS DE PROFESSIONNELS (SÉLECTION POUR LES CATÉGORIES « MÉTIERS » [EXCEPTÉ EN « RÉALISATION » ET EN « TEXTES »] ET « INTERPRÉTATION »)

1. Les jurys de professionnels sont composés de cinq à six professionnels, généralement membres de l'Académie, ayant l'expérience et la compétence pertinentes en fonction de la catégorie à juger.
2. Les jurys de professionnels sont supervisés par un président d'honneur.
3. Le président d'honneur est nommé par le conseil d'administration.
4. Le président d'honneur doit faire preuve d'objectivité et doit exercer ses fonctions dans le respect du code d'éthique et de confidentialité.
5. Les jurys de professionnels sont formés par l'Académie en collaboration avec le comité du processus de sélection afin d'assurer la crédibilité des jurés.
6. Aucun directeur de programmes ou membre d'un comité de direction d'un diffuseur ne peut siéger à un jury de professionnels.
7. L'Académie nomme un président pour assurer le bon fonctionnement de chaque jury de professionnels. Le président a le droit de vote au même titre que les autres membres du jury.

8. Le président de chaque jury s'engage à faire respecter les règlements et le code d'éthique et de confidentialité établis par l'Académie.
9. Le président de chaque jury est habilité à exclure un membre de son jury s'il ne se conforme pas aux règles établies par l'Académie ou démontre qu'il ne possède pas les compétences nécessaires pour juger les productions inscrites dans la catégorie que l'on a attribuée à son jury.
10. Tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts devra être évité dans la formation des jurys de professionnels, ce qui veut dire que le juré ne doit pas avoir travaillé sur une des émissions à juger ou ne doit pas être en relation directe avec le candidat à juger. Un membre d'un jury de professionnels doit déclarer les émissions auxquelles il a participé et qui ont été diffusées entre le 1^{er} mai 2016 et le 30 avril 2017 et toute situation représentant une source de conflit d'intérêts.
11. Chaque personne qui siège à un jury de professionnels reconnaît et accepte les règlements établis par l'Académie.
12. Chaque personne qui siège à un jury de professionnels doit prendre connaissance et signer le code d'éthique et de confidentialité.
13. Chaque personne qui siège à un jury de professionnels reconnaît agir de façon indépendante et ne pas être soumise à quelques pressions que ce soit pour lui permettre de juger en toute impartialité les émissions ou les candidats à juger dans sa catégorie.
14. Chaque personne qui siège à un jury de professionnels s'engage à respecter la confidentialité du déroulement du jury auquel elle siège.
15. Chaque personne qui siège à un jury de professionnels accepte que, par souci de transparence, son nom et la catégorie qu'elle a jugée apparaissent dans le programme-souvenir rendu disponible au moment des remises de prix.
16. Les membres d'un jury de professionnels ne peuvent déplacer une émission ou une candidature d'une catégorie à une autre.
17. Chaque membre d'un jury de professionnels accède aux fichiers vidéo et visionne en entier les émissions inscrites dans la ou les catégorie(s) qu'il doit juger.
18. Les membres d'un jury de professionnels évaluent une émission ou une candidature à partir de critères d'évaluation figurant sur une grille de pointage. Les critères d'évaluation figurent aux pages 10 à 14 du présent cahier des règlements.
19. Après la période de visionnement des émissions, les membres d'un jury de professionnels se rencontrent afin de choisir les émissions et les candidatures qui seront mises en nomination. Les discussions sont dirigées par le président et demeurent confidentielles. Cette rencontre se tiendra au même moment et au même endroit pour tous les jurys.
20. Après les discussions, chaque membre d'un jury remplit son bulletin de vote en accordant un rang, par ordre de préférence, à chaque émission ou candidature retenue par l'ensemble du jury.
21. Les bulletins de vote des jurys de professionnels sont remis à la firme de vérificateurs qui compile les rangs accordés par chaque membre d'un jury. Cette compilation servira lors de la pondération entre le vote des jurys et le vote final des membres.
22. Un minimum de deux et un maximum de cinq émissions ou candidatures peuvent être mises en nomination dans chaque catégorie.
23. Lors des délibérations, si un jury retient moins de cinq (5) finalistes, les membres du jury doivent en rendre compte au président et au vice-président Télévision du conseil d'administration de l'Académie au Québec à la fin de leurs discussions.
24. Lorsqu'il y a une seule émission ou candidature mise en nomination dans une catégorie, la catégorie est annulée. Le conseil d'administration de l'Académie au Québec en est informé. Il peut alors décider de remettre un prix spécial à la seule émission ou candidature retenue dans cette catégorie.
25. Les émissions et les candidatures mises en nomination sont annoncées officiellement lors d'une conférence de presse.
- 26. Toute modification à la liste des finalistes doit être soumise à l'Académie par écrit dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'annonce officielle des mises en nomination. Une demande de modification à la liste officielle soumise après le délai permis entraînera des frais de 100 \$ par changement, sauf s'il s'agit d'une erreur de l'Académie.
- 27. L'Académie se réserve le droit de différer toute demande de modification à la liste officielle soumise dans les 10 jours ouvrables précédant les remises de prix. Dans ce cas, les modifications seront faites après les remises de prix et entraîneront des frais de 100 \$ par changement, sauf s'il s'agit d'une erreur de l'Académie.

VOTE FINAL (POUR TOUTES LES CATÉGORIES)

- 1. Seuls les membres votants de l'Académie, en règle avant l'annonce officielle des finalistes, soit au 1^{er} juin 2017, et accrédités en Télévision et en Médias numériques, ont le droit de vote pour l'année en cours.

2. Tous les membres votants des sections Télévision et Médias numériques ont le droit de vote dans toutes les catégories « émissions », « métiers » et « interprétation ».

L'Académie tient à souligner à ses membres que voter pour une émission qu'ils n'ont pas vue ou voter dans une catégorie qu'ils estiment en conscience ne pas être apte à juger constitue un grave manque d'éthique envers leurs pairs. Dans ces cas, l'abstention est un signe de probité.

3. Les membres votants de l'Académie ont la possibilité de visionner les émissions retenues afin de voter en toute connaissance de cause. Les fichiers vidéo des productions en nomination seront disponibles en ligne, directement sur le site du vote.
4. L'envoi aux membres votants des codes d'accès pour le bulletin de vote électronique est effectué par la firme de vérificateurs.
5. Les membres accordent un rang, par ordre de préférence, à chacune des émissions ou des candidatures en nomination dans chaque catégorie. Une fois leur bulletin de vote complété, ils le retournent à la firme de vérificateurs.
6. La firme de vérificateurs compile les rangs accordés par chaque membre dans chaque catégorie de prix.
7. Au moment de la compilation du vote final, pour les catégories « émissions », le vote des Grands jurys compte pour 70 %, le vote général des membres de l'Académie compte pour 20 % et les données d'écoute pour 10 %.
8. Au moment de la compilation du vote final, pour les catégories « métiers » et « interprétation », le vote des Grands jurys et des jurys de professionnels compte pour 70 % et le vote général des membres de l'Académie compte pour 30 %.
9. La firme Numeris fournira à l'Académie la cote d'écoute réelle selon l'auditoire 2+ de la diffusion originale des émissions mises en nomination dans les catégories « émissions ».
10. Dans le cas d'une série, Numeris fournira à l'Académie la cote d'écoute de l'épisode qui aura été soumis au moment de l'inscription.
11. Aux fins du visionnement en ligne lors du vote des membres, le lien de l'épisode qui aura été soumis au moment de l'inscription apparaîtra sur le bulletin de vote.
12. Sur les listes officielles, seul le nom de la série apparaîtra.
13. Les résultats demeurent confidentiels jusqu'aux remises de prix Gémeaux.
14. L'Académie remet un seul trophée par émission gagnante dans chaque catégorie. S'il y a des émissions gagnantes ex æquo dans une catégorie, un trophée sera remis à chacune d'elle.
15. Lorsqu'il y a plus d'un lauréat pour la même émission dans la même catégorie, chacun recevra un certificat d'attestation. Il est possible d'acheter des trophées supplémentaires. Seuls les gagnants dont les noms se trouvent sur la liste officielle ont le droit d'acheter un trophée Gémeaux.
16. Les prix Gémeaux dans les catégories d'émissions sont remis au(x) producteur(s) ou à une personne déléguée par le(s) propriétaire(s) des droits de l'émission gagnante; ceux des catégories de métiers, aux artisans, et ceux des catégories d'interprétation, aux interprètes.

EXIGENCES TECHNIQUES

1. La personne responsable de l'inscription doit téléverser ses fichiers vidéo sur la plateforme en ligne prévue à cet effet aux dates requises selon l'échéancier, sans quoi l'Académie se réserve le droit d'annuler l'inscription sans remboursement.
2. La personne responsable de l'inscription doit fournir le nombre de fichiers vidéo requis relativement à l'inscription. Ces fichiers vidéo serviront aux membres des Grands jurys et aux jurés de professionnels des différentes catégories de prix.
3. Une cassette Beta de l'émission unique ou, dans le cas d'une série, de l'épisode mis en nomination devra être fournie dans les dix jours ouvrables qui suivront l'annonce officielle des finalistes. La personne responsable de l'inscription recevra un avis par courriel. Cette cassette servira à des fins d'extraits en vue des remises de prix Gémeaux.
 - a) Les rubans de la cassette Beta doivent commencer par 30 secondes de barres de couleur et tonalité à 0 « VU », suivies de cinq secondes de noir et de silence, puis l'émission complète.
 - b) Ne pas soumettre de bande maîtresse.
 - c) L'Académie ne saurait être tenue responsable de la perte ou des dommages qui pourraient être causés aux cassettes Beta.
4. Toutes les productions présentées doivent répondre aux exigences techniques suivantes :
 - a) Les épisodes soumis doivent obligatoirement être téléversés sur la plateforme numérique prévue à cet effet. Aucun DVD ne sera accepté.
 - b) Chaque fichier vidéo doit comporter le générique, l'ouverture et la fermeture de l'émission.

- c) Le fichier soumis ne doit pas dépasser 4 Go et il doit être dans l'un des formats suivants : H264.mov, H264.mp4 ou x264.mp4.
- d) Une fois la vidéo téléversée, la personne qui inscrit doit la visionner pour s'assurer de la qualité et de l'exactitude du contenu. Au besoin, il sera alors possible de l'effacer et recommencer.
- e) La personne qui inscrit est responsable de la qualité visuelle et sonore de chaque fichier vidéo soumis. Une émission ne sera pas jugée si la mauvaise qualité technique du matériel soumis nuit au visionnement et empêche les jurés d'exercer leur jugement.
- f) La qualité du fichier vidéo doit correspondre aux standards de diffusion. La qualité, le contenu et l'identification des fichiers vidéo soumis sont la responsabilité de la personne qui fait l'inscription.
- g) Les fichiers vidéo doivent être exempts de publicité et de noir. Chaque épisode doit être présenté en continu afin de faciliter le visionnement des jurés aux étapes de sélection.
- h) Dans les catégories « Meilleur reportage » (84 et 85), seul le reportage en question doit être téléversé, et non l'épisode entier, afin de faciliter le visionnement des jurés aux étapes de sélection.
- i) Dans les catégories « Direction photographique » (63 à 66) les fichiers vidéo doivent commencer par 30 secondes de barres de couleur.
5. Pour assurer la meilleure qualité vidéo possible, nous vous recommandons d'utiliser le format suivant :
- Codec : H.264
 - Fréquence d'images : identique à la source
 - Format : 1080p désentrelacé
 - Débit : 3200 kbps
 - Ratio de pixels : Carré (1:1)
6. Pour assurer la meilleure qualité sonore possible, nous vous recommandons d'utiliser le format Codec suivant :
- Codec : AAC-LC (faible complexité)
 - Débit : 256 kbps
 - Fréquence de l'extrait : 48 kHz*
7. L'Académie recommande fortement l'utilisation du logiciel Handbrake afin d'encoder les fichiers vidéo. L'utilisation de tout autre logiciel pourrait entraîner des problèmes de téléversement.
8. L'Académie ne saurait être tenue responsable des problèmes de téléversement. Le producteur a la responsabilité de s'assurer que ses fichiers vidéo soient téléversés convenablement.
9. Un délai de trois (3) à quatre (4) jours ouvrables doit être accordé à l'Académie afin de traiter tout problème relatif aux téléversements des fichiers vidéo.

Frais d'inscription

1. Émission unique

Membre	475 \$
Non-membre	950 \$

Ces frais d'inscription donnent droit à l'inscription d'une (1) émission dans une catégorie « émissions » et à deux (2) inscriptions dans les catégories « métiers » ou « interprétation ». (Les frais relatifs aux inscriptions additionnelles dans les catégories « métiers » et « interprétation » sont indiqués au point 3.)

2. Série

Membre	665 \$
Non-membre	1 330 \$

Ces frais d'inscription donnent droit à l'inscription d'une (1) série dans une catégorie « émissions » et à deux (2) inscriptions dans les catégories « métiers » ou « interprétation ». (Les frais relatifs aux inscriptions additionnelles dans les catégories « métiers » et « interprétation » sont indiqués au point 3.)

3. Métiers / Interprétation

Membre	235 \$
Non-membre	470 \$

Ces frais d'inscription donnent droit à une inscription dans les catégories « métiers » ou « interprétation ». Il n'est pas nécessaire d'inscrire la production dans une catégorie « émissions », mais toute candidature doit répondre aux critères d'admissibilité des prix Gémeaux 2017.

Note : si une catégorie est annulée, l'Académie remboursera les frais d'inscription.

Note : toute modification imprévue à l'inscription après la deuxième date limite pourrait entraîner des frais supplémentaires.

Catégories de prix

ÉMISSIONS

FICTION

1. Meilleure série dramatique

Continuité dramatique dont le récit se déroule sur 2 à 13 épisodes qui raconte l'histoire d'un ou de plusieurs personnages récurrents et dont tous les épisodes ont été tournés durant une même année de production.

2. Meilleure série dramatique annuelle

Continuité dramatique dont le récit se déroule sur 14 à 26 épisodes qui raconte l'histoire d'un ou de plusieurs personnages récurrents et dont tous les épisodes ont été tournés durant une même année de production.

3. Meilleure série dramatique quotidienne

Continuité dramatique sur 27 épisodes ou plus qui raconte l'histoire d'un ou de plusieurs personnages récurrents et dont tous les épisodes ont été tournés durant une même année de production.

4. Meilleure comédie

Série adoptant le genre comique qui met en scène des personnages principaux récurrents.

HUMOUR

5. Meilleure spéciale humoristique

Production unique, diffusée en un ou deux épisode(s), qui est principalement axée sur l'humour (incluant les spéciaux des catégories comédie et série humoristique).

- **NOTE :** Une émission spéciale est une émission dont la durée est différente de celle d'un épisode régulier de la série et / ou qui est diffusée dans une case horaire différente de celle d'un épisode régulier de la série.

6. Meilleure série humoristique

Série qui est principalement axée sur l'humour (sketches, monologues, parodies, etc.).

VARIÉTÉS

7. Meilleure spéciale de variétés ou des arts de la scène

Production unique, diffusée en un ou deux épisode(s), qui présente principalement des numéros de variétés ou des performances artistiques (danse, opéra, musique, etc.).

- **NOTE :** Une émission spéciale est une émission dont la durée est différente de celle d'un épisode régulier de la série et / ou qui est diffusée dans une case horaire différente de celle d'un épisode régulier de la série.

8. Meilleure série de variétés ou des arts de la scène

Série qui présente principalement des numéros de variétés ou des performances artistiques (danse, opéra, musique, etc.).

9. Meilleure émission ou série d'entrevues ou talk-show

Émission ou série qui est composée principalement d'une ou de plusieurs entrevue(s) mené(e)s par un ou des animateur(s) attitré(s).

10. Meilleur jeu

Émission ou série qui met à l'épreuve les connaissances et les capacités des participants. Note : le prix est remis au producteur. S'il s'agit d'un concept original, le prix sera également remis au concepteur.

11. Meilleure télé-réalité

Émission ou série, diffusée en direct ou en différé, qui présente des extraits ou l'intégralité des activités de personnes connues ou non, filmées sur le vif dans des situations diverses, fortuites ou scénarisées, et qui peuvent se prêter à un processus d'élimination faisant appel ou non à la participation du public. Ce genre d'émission ne doit pas être confondu avec les documentaires tels que définis pour leur catégorie.

MAGAZINE

12. Meilleur magazine culturel

Série qui présente la vie culturelle sous ses différents aspects.

13. Meilleur magazine d'intérêt social

Série dont les sujets portent sur des préoccupations sociales ou des faits de société.

● 14. Meilleur magazine de services

Série qui renseigne et informe sur plusieurs sujets de la vie quotidienne.

● 15. Meilleur magazine style de vie

Série qui présente des façons de faire autour d'un seul et même thème dont le but premier est l'obtention d'un résultat.

AFFAIRES PUBLIQUES

● 16. Meilleure série ou spéciale d'affaires publiques

Émission ou série où l'on présente des entrevues, des débats, des reportages, sur des enjeux d'intérêt public.

DOCUMENTAIRE

● **NOTE :** les prix des catégories 17 à 23 sont remis au(x) producteur(s) seulement.

● 17. Meilleure émission documentaire : société

Émission unique qui traite de façon non fictive d'un sujet ayant rapport à la société (enjeux de société, phénomènes de société, etc.).

● 18. Meilleure série documentaire : société

Série qui traite de façon non fictive d'un sujet ayant rapport à la société (enjeux de société, phénomènes de société, etc.).

● 19. Meilleure émission ou série documentaire : histoire et politique

Émission ou série qui traite de façon non fictive d'un sujet ayant rapport à l'histoire et / ou à la politique.

● 20. Meilleure émission ou série documentaire : biographie ou portrait

Émission ou série qui relate de façon non fictive la vie et l'œuvre d'une personne politique, artistique, sportive ou autres, connue ou non, et qui peut comporter des scènes d'archives et / ou des reconstitutions dramatiques.

21. Meilleure émission ou série documentaire : arts et culture

Émission ou série qui traite de façon non fictive d'un sujet consacré aux arts (peinture, sculpture, cinéma, danse, théâtre, littérature ou autres) et qui peut comporter des performances artistiques.

22. Meilleure émission ou série documentaire : nature, sciences et environnement

Émission ou série qui traite de façon non fictive d'un sujet ayant rapport avec le milieu naturel, scientifique ou environnemental (faune, écologie, médecine, technologie ou autres).

23. Meilleure émission ou série : docufiction

Émission ou série documentaire toutes catégories qui utilise la fiction afin d'illustrer des événements réels qui se sont produits dans le passé.

JEUNESSE

● 24. Meilleure émission ou série jeunesse fiction : 12 ans et moins

Émission ou série de fiction conçue spécifiquement pour un public de 12 ans et moins.

● 25. Meilleure émission ou série jeunesse fiction : 13 à 17 ans

Émission ou série de fiction conçue spécifiquement pour un public de 13 à 17 ans.

● 26. Meilleure émission ou série jeunesse : divertissement

Émission ou série de divertissement (variétés, jeux, talk-show, télé-réalité, etc.) conçue spécifiquement pour un public de 17 ans et moins.

● 27. Meilleure émission ou série jeunesse : magazine

Émission ou série de magazine conçue spécifiquement pour un public de 17 ans et moins.

SPORT

● 28. Meilleure émission ou série de sports en captation

Émission ou série en captation d'un événement ou d'une compétition de sport.

● 29. Meilleure émission ou série de sports ou de loisirs

Émission ou série qui porte sur les sports ou les activités de loisirs s'y rapportant (entrevues ou talk-show, magazine, documentaire).

ANIMATION

30. Meilleure émission ou série d'animation

Émission ou série dont les images sont réalisées selon les techniques de l'animation.

MÉTIERS

Dans les catégories de métiers (de 31 à 85), un maximum de deux inscriptions peuvent être soumises dans une même catégorie pour une même série.

MEILLEURE RÉALISATION

Note : en plus du réalisateur, le metteur en scène ayant fait la direction des comédiens ou des participants pour l'émission et dont le nom apparaît au générique est admissible.

- 31. Série dramatique
- 32. Série dramatique annuelle
- 33. Série dramatique quotidienne
- 34. Comédie
- 35. Humour
- 36. Série ou spéciale de variétés ou des arts de la scène
- 37. Entrevues ou talk-show
- 38. Jeu
- 39. Télé-réalité
- 40. Magazine en captation
Réalisation d'un magazine dont la production s'effectue principalement en captation dans un lieu récurrent.
- 41. Magazine en vidéo légère
Réalisation d'un magazine dont la production s'effectue principalement en vidéo légère.
- 42. Affaires publiques
- 43. Documentaire : société, histoire et politique - émission
- 44. Documentaire : société, histoire et politique - série
- 45. Documentaire : biographie ou portrait, arts et culture, nature, sciences et environnement - émission
- 46. Documentaire : biographie ou portrait, arts et culture, nature, sciences et environnement - série
- 47. Docufiction
- 48. Jeunesse : fiction
- 49. Jeunesse : divertissement / magazine

MEILLEUR TEXTE

Note : seuls les textes écrits ou adaptés pour la télévision sont admissibles.

- 50. Série dramatique
- 51. Série dramatique annuelle
- 52. Série dramatique quotidienne
- 53. Comédie
- 54. Humour
- 55. Jeunesse

MEILLEUR SCÉNARIO

- 56. Documentaire - émission
- 57. Documentaire - série

MEILLEURE RECHERCHE

Note : en plus du ou des chercheur(s), toute personne ayant travaillé à la recherche visuelle et dont le nom apparaît au générique est admissible.

- 58. Talk-show, magazine
- 59. Affaires publiques
- 60. Documentaire - émission
- 61. Documentaire - série
- 62. Jeunesse

MEILLEURE DIRECTION PHOTOGRAPHIQUE

- 63. Fiction
- 64. Affaires publiques, documentaire - émission
- 65. Affaires publiques, documentaire - série

MEILLEURE DIRECTION PHOTOGRAPHIQUE OU ÉCLAIRAGE

- 66. Humour, variétés toutes catégories

MEILLEUR MONTAGE

- 67. Fiction
- 68. Humour, variétés toutes catégories
- 69. Magazine
- 70. Affaires publiques, documentaire - émission
- 71. Affaires publiques, documentaire - série

MEILLEUR SON

Note : les prix Gémeaux des catégories « son » peuvent être remis à un individu ou à une équipe d'un maximum de sept personnes.

- 72. Fiction
- 73. Humour, variétés toutes catégories
- 74. Magazine, affaires publiques, documentaire toutes catégories

MEILLEURE DIRECTION ARTISTIQUE

- 75. Décors : fiction
- 76. Décors : toutes catégories variétés, magazines, affaires publiques, sports
- 77. Création de costumes
- 78. Meilleurs maquillages / coiffures

MEILLEURE DISTRIBUTION ARTISTIQUE

- 79. Fiction

MEILLEURE MUSIQUE ORIGINALE

- 80. Fiction
- 81. Documentaire
- 82. Thème musical : toutes catégories

MEILLEUR HABILLAGE GRAPHIQUE

- 83. Habillage graphique : toutes catégories

MEILLEUR REPORTAGE

Note : le prix est remis au journaliste, au réalisateur et à une troisième personne qui a travaillé au reportage parmi les métiers suivants : chercheur, monteur, caméraman ou preneur de son.

- 84. Reportage court (5 minutes ou moins)
Reportage de cinq minutes ou moins qui constitue un segment d'un épisode ou d'une émission.
- 85. Reportage long (plus de 5 minutes)
Reportage de plus de cinq minutes qui constitue un segment ou la totalité d'un épisode ou d'une émission.

INTERPRÉTATION

Note : seules les candidatures individuelles sont acceptées (sauf en humour, catégorie 102).

- *Note : les premiers rôles font référence aux comédiens qui portent la série dans laquelle ils jouent pour la saison soumise et dont le récit et les intrigues tourment autour de leurs personnages. Les autres comédiens sont considérés comme ayant des rôles de soutien.*

- 86. Premier rôle masculin : série dramatique
- 87. Premier rôle masculin : série dramatique annuelle
- 88. Premier rôle masculin : série dramatique quotidienne
- 89. Premier rôle masculin : comédie
- 90. Premier rôle féminin : série dramatique
- 91. Premier rôle féminin : série dramatique annuelle
- 92. Premier rôle féminin : série dramatique quotidienne
- 93. Premier rôle féminin : comédie
- 94. Rôle de soutien masculin : série dramatique
- 95. Rôle de soutien masculin : série dramatique annuelle
- 96. Rôle de soutien masculin : série dramatique quotidienne
- 97. Rôle de soutien masculin : comédie
- 98. Rôle de soutien féminin : série dramatique
- 99. Rôle de soutien féminin : série dramatique annuelle
- 100. Rôle de soutien féminin : série dramatique quotidienne
- 101. Rôle de soutien féminin : comédie
- 102. Humour
- 103. Premier rôle masculin : jeunesse
- 104. Premier rôle féminin : jeunesse
- 105. Rôle de soutien masculin : jeunesse
- 106. Rôle de soutien féminin : jeunesse

ANIMATION

- 107. Humour, série ou spéciale de variétés
- 108. Jeu, télé-réalité
- 109. Émission ou série d'entrevues ou talk-show
- 110. Magazine culturel
- 111. Magazine de services
- 112. Magazine style de vie
- 113. Magazine d'intérêt social
- 114. Affaires publiques
- 115. Jeunesse
- 116. Sports ou loisirs

Critères d'évaluation

CES CRITÈRES SERVENT À L'ÉVALUATION DES ÉMISSIONS INSCRITES DANS UNE CATÉGORIE DE PRIX.

1 Meilleure série dramatique

20 créativité, innovation, originalité
20 texte
20 réalisation
20 interprétation
10 décors, costumes, maquillages
10 image, son, musique, montage

2 Meilleure série dramatique annuelle

20 créativité, innovation, originalité
20 texte
20 réalisation
20 interprétation
10 décors, costumes, maquillages
10 image, son, musique, montage

3 Meilleure série dramatique quotidienne

20 créativité, innovation, originalité
20 texte
20 réalisation
20 interprétation
10 décors, costumes, maquillages
10 image, son, musique, montage

4 Meilleure comédie

20 créativité, innovation, originalité
25 texte
20 interprétation
15 réalisation
10 décors, costumes, maquillages
10 image, son, musique, montage

5 Meilleure spéciale humoristique

20 créativité, innovation, originalité
20 texte, contenu
20 réalisation, montage
20 interprétation
10 décors, costumes, maquillages
10 image, son, musique

6 Meilleure série humoristique

20 créativité, innovation, originalité
20 texte, contenu
20 réalisation, montage
20 interprétation
10 décors, costumes, maquillages
10 image, son, musique

7 Meilleure spéciale de variétés ou des arts de la scène

20 créativité, innovation, originalité
20 qualité de l'animation et / ou de l'interprétation
25 réalisation, montage
25 concept, contenu
10 image, son, musique

8 Meilleur série de variétés ou des arts de la scène

20 créativité, innovation, originalité
20 qualité de l'animation et / ou de l'interprétation
25 réalisation, montage
25 concept, contenu
10 image, son, musique

9 Meilleure émission ou série d'entrevues ou talk-show

20 créativité, innovation, originalité
25 animation
25 recherche, contenu
20 réalisation, montage
10 image, son, musique

10 Meilleur jeu

20 créativité, innovation, originalité
20 animation
30 recherche, concept, choix des intervenants et des questions
20 réalisation, montage
10 image, son, musique

11 Meilleure télé-réalité

20 créativité, innovation, originalité
25 concept, mise en situation, contenu
25 réalisation, montage
10 animation, présentation
20 image, son, musique

12 Meilleur magazine culturel

20 créativité, innovation, originalité
20 animation, présentation
20 réalisation
30 contenu (traitement de l'information, recherche, choix des intervenants)
10 image, son, musique, montage

13 Meilleur magazine d'intérêt social

20 créativité, innovation, originalité
20 animation, présentation
20 réalisation
30 contenu (traitement de l'information, recherche, choix des intervenants)
10 image, son, musique, montage

14 Meilleur magazine de services

20 créativité, innovation, originalité
20 animation, présentation
20 réalisation
30 contenu (traitement de l'information, recherche, choix des intervenants)
10 image, son, musique, montage

15 Meilleur magazine style de vie

20 créativité, innovation, originalité
20 animation, présentation
20 réalisation
30 contenu (traitement de l'information, recherche, choix des intervenants)
10 image, son, musique, montage

16 Meilleure série ou spéciale d'affaires publiques

20 créativité, innovation, originalité
20 réalisation
30 contenu, recherche, choix des intervenants
15 animation, présentation
15 image, son, musique, montage

17 Meilleure émission documentaire : société

20 créativité, innovation, originalité
20 traitement du contenu, scénario
20 réalisation
15 recherche, choix des intervenants
15 montage, rythme
10 image, son, musique

18 Meilleure série documentaire : société

20 créativité, innovation, originalité
20 traitement du contenu, scénario
20 réalisation
15 recherche, choix des intervenants
15 montage, rythme
10 image, son, musique

19 Meilleure émission ou série documentaire : histoire et politique

20 créativité, innovation, originalité
20 traitement du contenu, scénario
20 réalisation
15 recherche, choix des intervenants
15 montage, rythme
10 image, son, musique

20 Meilleure émission ou série documentaire : biographie ou portrait

20 créativité, innovation, originalité
15 traitement du contenu, scénario
20 réalisation
20 recherche, choix des intervenants
15 montage, rythme
10 image, son, musique

21 Meilleure émission ou série documentaire : arts et culture

20 créativité, innovation, originalité
20 traitement du contenu, scénario
20 réalisation
15 recherche, choix des intervenants
15 montage, rythme
10 image, son, musique

22 Meilleure émission ou série documentaire : nature, sciences et environnement

20 créativité, innovation, originalité
20 traitement du contenu, scénario
20 réalisation
15 recherche, choix des intervenants
15 montage, rythme
10 image, son, musique

23 Meilleure émission ou série : docufiction

20 créativité, innovation, originalité
20 traitement du contenu, scénario
20 réalisation
15 recherche, choix des intervenants et / ou comédiens
15 montage, rythme
10 image, son, musique

24 Meilleure émission ou série jeunesse fiction : 12 ans et moins

20 créativité, innovation, originalité
20 texte, recherche
15 réalisation
15 interprétation
10 adéquation avec le public cible
10 décors, costumes, maquillages
10 image, son, musique, montage

25 Meilleure émission ou série jeunesse fiction : 13 à 17 ans

20 créativité, innovation, originalité
20 texte, recherche
15 réalisation
15 interprétation
10 adéquation avec le public cible
10 décors, costumes, maquillages
10 image, son, musique, montage

26 Meilleure émission ou série jeunesse : divertissement

20 créativité, innovation, originalité
20 texte, recherche
15 réalisation
15 animation, interprétation
10 adéquation avec le public cible
10 décors, costumes, maquillages
10 image, son, musique, montage

27 Meilleure émission ou série jeunesse : magazine

20 créativité, innovation, originalité
20 texte, recherche
20 réalisation
15 animation
15 adéquation avec le public cible
10 image, son, musique, montage

28 Meilleure émission ou série de sports en captation

20 créativité, innovation, originalité
30 qualité de l'animation et / ou de la description
30 réalisation
20 image, son, musique, montage

29 Meilleure émission ou série de sports ou de loisirs

20 créativité, innovation, originalité
20 animation
20 réalisation, montage
30 contenu (traitement, recherche, choix des intervenants)
10 image, son, musique

30 Meilleure émission ou série d'animation

20 créativité, innovation, originalité
20 graphisme, style
20 scénario, concept
20 réalisation
20 bande sonore

31 Meilleure réalisation : série dramatique

20 créativité, innovation, originalité
35 mise en scène, direction des comédiens
25 traitement et approche
20 découpage et rythme

32 Meilleure réalisation : série dramatique annuelle

20 créativité, innovation, originalité
35 mise en scène, direction des comédiens
25 traitement et approche
20 découpage et rythme

33 Meilleure réalisation : série dramatique quotidienne

20 créativité, innovation, originalité
35 mise en scène, direction des comédiens
25 traitement et approche
20 découpage et rythme

34 Meilleure réalisation : comédie

20 créativité, innovation, originalité
35 mise en scène, direction des comédiens
25 traitement et approche
20 découpage et rythme

35 Meilleure réalisation : humour

20 créativité, innovation, originalité
25 découpage et rythme
20 mise en scène, direction des comédiens
20 traitement et approche
15 qualités artistiques

36 Meilleure réalisation : série ou spéciale de variétés ou des arts de la scène

20 créativité, innovation, originalité
25 découpage et rythme
20 mise en scène, direction des participants
20 traitement et approche
15 qualités artistiques

37 Meilleure réalisation : entrevues ou talk-show

20 créativité, innovation, originalité
25 découpage et rythme
20 mise en scène, direction des participants
20 traitement et approche
15 qualités artistiques

38 Meilleure réalisation : jeu

20 créativité, innovation, originalité
25 découpage et rythme
20 mise en scène, direction des participants
20 traitement et approche
15 qualités artistiques

39 Meilleure réalisation : télé-réalité

20 créativité, innovation, originalité
25 découpage et rythme
20 mise en scène, direction des participants
20 traitement et approche
15 qualités artistiques

40 Meilleure réalisation : magazine en captation

20 créativité, innovation, originalité
30 traitement du contenu et approche
25 découpage et rythme
25 choix des intervenants, direction des participants

- 41 Meilleure réalisation : magazine en vidéo légère**
20 créativité, innovation, originalité
30 traitement du contenu et approche
25 découpage et rythme
25 choix des intervenants, direction des participants
- 42 Meilleure réalisation : affaires publiques**
20 créativité, innovation, originalité
35 traitement du contenu, scénarisation
30 découpage et rythme
15 choix des intervenants, direction des participants
- 43 Meilleure réalisation documentaire : société, histoire et politique - émission**
20 créativité, innovation, originalité
30 traitement du contenu et approche
25 découpage et rythme
25 choix des intervenants, direction des participants
- 44 Meilleure réalisation documentaire : société, histoire et politique - série**
20 créativité, innovation, originalité
30 traitement du contenu et approche
25 découpage et rythme
25 choix des intervenants, direction des participants
- 45 Meilleure réalisation documentaire : biographie ou portrait, arts et culture, nature, sciences et environnement - émission**
20 créativité, innovation, originalité
30 traitement du contenu et approche
25 découpage et rythme
25 choix des intervenants, direction des participants
- 46 Meilleure réalisation documentaire : biographie ou portrait, arts et culture, nature, sciences et environnement - série**
20 créativité, innovation, originalité
30 traitement du contenu et approche
25 découpage et rythme
25 choix des intervenants, direction des participants
- 47 Meilleure réalisation : docufiction**
20 créativité, innovation, originalité
30 traitement du contenu et approche
25 découpage et rythme
25 choix des intervenants, direction des participants / comédiens
- 48 Meilleure réalisation jeunesse : fiction**
20 créativité, innovation, originalité
25 direction des comédiens
20 traitement et approche
20 découpage et rythme
15 adéquation avec le public cible
- 49 Meilleure réalisation jeunesse : divertissement / magazine**
20 créativité, innovation, originalité
15 direction des animateurs, des chroniqueurs ou autres
25 traitement et approche
25 découpage et rythme
15 adéquation avec le public cible
- 50 Meilleur texte : série dramatique**
20 créativité, innovation, originalité
30 construction dramatique
25 dialogues
25 conception des personnages
- 51 Meilleur texte : série dramatique annuelle**
20 créativité, innovation, originalité
30 construction dramatique
25 dialogues
25 conception des personnages
- 52 Meilleur texte : série dramatique quotidienne**
20 créativité, innovation, originalité
30 construction dramatique
25 dialogues
25 conception des personnages
- 53 Meilleur texte : comédie**
20 créativité, innovation, originalité
30 construction dramatique
25 dialogues
25 conception des personnages
- 54 Meilleur texte : humour**
20 créativité, innovation, originalité
20 construction dramatique ou structure
20 concept, mise en situation
20 dialogues, monologues, liens
20 efficacité de l'humour
- 55 Meilleur texte : jeunesse**
20 créativité, innovation, originalité
30 construction dramatique ou structure
15 conception des personnages et / ou de l'animation
20 dialogues, narration ou textes de liaison
15 adéquation avec le public cible
- 56 Meilleur scénario : documentaire - émission**
20 créativité, innovation, originalité
30 construction, structure
25 traitement de l'information
25 maîtrise du sujet, clarté du propos
- 57 Meilleur scénario : documentaire - série**
20 créativité, innovation, originalité
30 construction, structure
25 traitement de l'information
25 maîtrise du sujet, clarté du propos
- 58 Meilleure recherche : talk-show, magazine**
20 créativité, innovation, originalité
30 choix des intervenants
25 qualité de l'information
25 traitement du contenu
- 59 Meilleure recherche : affaires publiques**
20 créativité, innovation, originalité
30 choix des intervenants, archives
25 qualité de l'information
25 pertinence du contenu et / ou des archives visuelles
- 60 Meilleure recherche : documentaire - émission**
20 créativité, innovation, originalité
30 choix des intervenants, archives
25 qualité de l'information
25 pertinence du contenu et / ou des archives visuelles
- 61 Meilleure recherche : documentaire - série**
20 créativité, innovation, originalité
30 choix des intervenants, archives
25 qualité de l'information
25 pertinence du contenu et / ou des archives visuelles
- 62 Meilleure recherche : jeunesse**
20 créativité, innovation, originalité
30 adéquation de l'information en fonction du public cible et du genre
25 qualité de l'information
25 traitement de l'information
- 63 Meilleure direction photographique : fiction**
20 créativité, innovation, originalité
30 conception de l'éclairage et atmosphère
25 maîtrise technique
25 pertinence de l'image (cadrage, dynamisme et mouvement)
- 64 Meilleure direction photographique : affaires publiques, documentaire - émission**
20 créativité, innovation, originalité
20 atmosphère
30 maîtrise technique
30 pertinence de l'image (cadrage, dynamisme et mouvement)

- 65 Meilleure direction photographique : affaires publiques, documentaire - série**
20 créativité, innovation, originalité
20 atmosphère
30 maîtrise technique
30 pertinence de l'image (cadrage, dynamisme et mouvement)
- 66 Meilleure direction photographique ou éclairage : humour, variétés toutes catégories**
20 créativité, innovation, originalité
20 conception de l'éclairage
20 atmosphère
20 maîtrise technique
20 pertinence de l'image
- 67 Meilleur montage : fiction**
20 créativité, innovation, originalité
20 fluidité dans l'enchaînement des séquences
20 rythme adapté aux propos et mise en valeur de l'émotion
20 sens de la coupe et du raccord
20 apport du montage à l'émission
- 68 Meilleur montage : humour, variétés toutes catégories**
20 créativité, innovation, originalité
20 équilibre du rythme de l'émission
20 cohérence avec le sujet
20 sens de la coupe et du raccord
20 apport du montage à l'émission
- 69 Meilleur montage : magazine**
20 créativité, innovation, originalité
30 structure et organisation du contenu
25 rythme général et fluidité dans l'enchaînement des séquences
25 sens de la coupe et du raccord
- 70 Meilleur montage : affaires publiques, documentaire - émission**
20 créativité, innovation, originalité
20 adaptation au propos et à la problématique
20 rythme général et fluidité dans l'enchaînement des séquences
20 sens de la coupe et du raccord
20 structure et organisation du contenu
- 71 Meilleur montage : affaires publiques, documentaire - série**
20 créativité, innovation, originalité
20 adaptation au propos et à la problématique
20 rythme général et fluidité dans l'enchaînement des séquences
20 sens de la coupe et du raccord
20 structure et organisation du contenu
- 72 Meilleur son : fiction**
20 créativité, innovation, originalité (conception sonore)
20 mixage
20 montage sonore
20 prise de son
20 qualité technique d'ensemble
- 73.1 Meilleur son : humour, variétés toutes catégories**
20 créativité, innovation, originalité
20 prise de son
20 mixage
20 montage sonore
10 conception sonore
10 qualité technique d'ensemble
- 73.2 Meilleur son : humour, variétés toutes catégories (captations)**
20 créativité, innovation, originalité
30 prise de son
30 mixage
20 qualité technique d'ensemble
- 74 Meilleur son : magazine, affaires publiques, documentaire toutes catégories**
20 créativité, innovation, originalité
20 mixage
20 prise de son
20 montage sonore
20 qualité technique d'ensemble
- 75 Meilleurs décors : fiction**
20 créativité, innovation, originalité
40 conception
20 uniformité de l'ensemble
20 esthétisme
- 76 Meilleurs décors : toutes catégories variétés, magazines, affaires publiques, sports**
20 créativité, innovation, originalité
40 conception
20 uniformité de l'ensemble
20 esthétisme
- 77 Meilleure création de costumes : toutes catégories**
20 créativité, innovation, originalité
30 recherche conceptuelle (cohérence, crédibilité)
30 uniformité de l'ensemble
20 esthétisme
- 78 Meilleurs maquillages / coiffures : toutes catégories**
20 créativité, innovation, originalité
30 crédibilité de la composition
25 complexité de l'exécution
25 uniformité de l'ensemble
- 79 Meilleure distribution artistique : fiction**
20 créativité, innovation, originalité
20 équilibre du *casting* entre les rôles de premier plan et de second plan
20 crédibilité du *casting*
20 cohérence de l'ensemble du *casting*
20 difficulté du *casting*
- 80 Meilleure musique originale : fiction**
20 créativité, innovation, originalité
30 pertinence, efficacité et cohérence de l'ensemble musical
30 choix du style musical utilisé en fonction du type d'émission
20 interprétation, programmation, réalisation
- 81 Meilleure musique originale : documentaire**
20 créativité, innovation, originalité
30 pertinence, efficacité et cohérence de l'ensemble musical
30 choix du style musical utilisé en fonction du type d'émission
20 interprétation, programmation, réalisation
- 82 Meilleur thème musical : toutes catégories**
20 créativité, innovation, originalité
40 pertinence et efficacité
40 interprétation, programmation, réalisation
- 83 Meilleur habillage graphique : toutes catégories**
20 créativité, innovation, originalité
30 traitement, esthétisme
25 qualité technique
25 pertinence face à l'émission (rapport contenu / contenant)
- 84 Meilleur reportage - court (5 minutes ou moins)**
20 créativité, innovation, originalité
20 réalisation
30 contenu, choix des intervenants
15 animation, présentation, qualité du texte
15 image, son, musique
- 85 Meilleur reportage - long (plus de 5 minutes)**
20 créativité, innovation, originalité
20 réalisation
30 contenu, choix des intervenants
15 animation, présentation, qualité du texte
15 image, son, musique
- 86 Meilleure interprétation premier rôle masculin : série dramatique**
30 créativité
40 justesse du jeu
30 présence
- 87 Meilleure interprétation premier rôle masculin : série dramatique annuelle**
30 créativité
40 justesse du jeu
30 présence

- 88 Meilleure interprétation premier rôle masculin : série dramatique quotidienne**
30 créativité
40 justesse du jeu
30 présence
- 89 Meilleure interprétation premier rôle masculin : comédie**
30 créativité
40 justesse du jeu
30 présence
- 90 Meilleure interprétation premier rôle féminin : série dramatique**
30 créativité
40 justesse du jeu
30 présence
- 91 Meilleure interprétation premier rôle féminin : série dramatique annuelle**
30 créativité
40 justesse du jeu
30 présence
- 92 Meilleure interprétation premier rôle féminin : série dramatique quotidienne**
30 créativité
40 justesse du jeu
30 présence
- 93 Meilleure interprétation premier rôle féminin : comédie**
30 créativité
40 justesse du jeu
30 présence
- 94 Meilleure interprétation rôle de soutien masculin : série dramatique**
30 créativité
40 justesse du jeu
30 présence
- 95 Meilleure interprétation rôle de soutien masculin : série dramatique annuelle**
30 créativité
40 justesse du jeu
30 présence
- 96 Meilleure interprétation rôle de soutien masculin : série dramatique quotidienne**
30 créativité
40 justesse du jeu
30 présence
- 97 Meilleure interprétation rôle de soutien masculin : comédie**
30 créativité
40 justesse du jeu
30 présence
- 98 Meilleure interprétation rôle de soutien féminin : série dramatique**
30 créativité
40 justesse du jeu
30 présence
- 99 Meilleure interprétation rôle de soutien féminin : série dramatique annuelle**
30 créativité
40 justesse du jeu
30 présence
- 100 Meilleure interprétation rôle de soutien féminin : série dramatique quotidienne**
30 créativité
40 justesse du jeu
30 présence
- 101 Meilleure interprétation rôle de soutien féminin : comédie**
30 créativité
40 justesse du jeu
30 présence
- 102 Meilleure interprétation : humour**
40 créativité
40 justesse du jeu
20 présence
- 103 Meilleure interprétation premier rôle masculin : jeunesse**
40 créativité
35 justesse du jeu
25 présence et charisme
- 104 Meilleure interprétation premier rôle féminin : jeunesse**
40 créativité
35 justesse du jeu
25 présence et charisme
- 105 Meilleure interprétation rôle de soutien masculin : jeunesse**
40 créativité
35 justesse du jeu
25 présence et charisme
- 106 Meilleure interprétation rôle de soutien féminin : jeunesse**
40 créativité
35 justesse du jeu
25 présence et charisme
- 107 Meilleure animation : humour, série ou spéciale de variétés**
30 excellence de l'animation
20 maîtrise de la situation
25 prestance, sens de la répartie
25 qualité d'interventions
- 108 Meilleure animation : jeu, télé réalité**
30 excellence de l'animation
20 maîtrise de la situation
25 prestance, sens de la répartie
25 qualité d'interventions
- 109 Meilleure animation : émission ou série d'entrevues ou talk-show**
25 excellence de l'animation
20 maîtrise du sujet, pertinence des questions
15 climat, approche
20 contrôle, sens de la répartie
20 audace
- 110 Meilleure animation : magazine culturel**
20 excellence de l'animation
30 maîtrise du sujet, de la situation
25 prestance
25 qualité d'interventions
- 111 Meilleure animation : magazine de services**
20 excellence de l'animation
30 maîtrise du sujet, de la situation
25 prestance
25 qualité d'interventions
- 112 Meilleure animation : magazine style de vie**
20 excellence de l'animation
30 maîtrise du sujet, de la situation
25 prestance
25 qualité d'interventions
- 113 Meilleure animation : magazine d'intérêt social**
20 excellence de l'animation
30 maîtrise du sujet, de la situation
25 prestance
25 qualité d'interventions
- 114 Meilleure animation : affaires publiques**
20 excellence de l'animation
30 maîtrise du sujet, de la situation
25 prestance
25 qualité d'interventions
- 115 Meilleure animation : jeunesse**
25 excellence de l'animation
25 maîtrise du sujet, de la situation
25 adéquation avec le public cible
25 qualité d'interventions
- 116 Meilleure animation ou équipe d'animation : sports ou loisirs**
20 excellence de l'animation
30 maîtrise du sujet, de la situation
25 prestance
25 qualité des interventions

Membres des comités de révision

EN VUE DES 32^{ES} PRIX GÉMEAUX, HUIT COMITÉS ONT ÉTÉ FORMÉS POUR PROCÉDER À UNE RÉVISION EN PROFONDEUR DU CONCOURS. CES PANELS D'EXPERTS ONT FORMULÉ DES RECOMMANDATIONS CONSENSUELLES QUI ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

COMITÉ DU PROCESSUS DE SÉLECTION

Martin Bisailon
Nancy Charest (présidente)
Izabel Chevrier
Benoît Clermont
Jacques Davidts
Louis-Philippe Drolet
Loïc Guyot
Suzane Landry
Luc Wiseman

COMITÉ DE RÉVISION POUR LES CATÉGORIES EN AFFAIRES PUBLIQUES 2016-2017

Fabrice Brasier (président du comité)
Alain Kémeid
Nadège Pouyez

COMITÉ DE RÉVISION POUR LES CATÉGORIES EN FICTION 2016-2017

André Béraud (président du comité)
Anne Boyer
Nathalie Brunet
Louis Choquette
Sophie Deschênes
Fabienne Larouche

COMITÉ DE RÉVISION POUR LES CATÉGORIES EN MAGAZINES 2016-2017

Clodine Desrochers
Chantal Fortier (présidente du comité)
Céline Gosselin
Carlos Soldevila
Dominique Veillet

COMITÉ DE RÉVISION POUR LES CATÉGORIES EN HUMOUR, VARIÉTÉS, ENTREVUES OU TALK-SHOW, JEU, TÉLÉRÉALITÉ 2016-2017

Valérie Beaulieu
Édith Desgagné
Suzane Landry (présidente du comité)
Joël Legendre
Martin Métivier
Marie-Claude Wolfe

COMITÉ DE RÉVISION POUR LES CATÉGORIES EN DOCUMENTAIRE 2016-2017

Mathieu Baer
Izabel Chevrier
Jean-Pierre Laurendeau
Guillaume Lonergan
Josette Normandeau
Ian Oliveri (président du comité)

COMITÉ DE RÉVISION POUR LES CATÉGORIES EN JEUNESSE 2016-2017

Martin Doyon
Hélène Girard
Johane Landry
Lisa Savard
Micheline Sylvestre
Ève Tessier-Bouchard
Lucie Veillet (présidente du comité)

COMITÉ DE RÉVISION POUR LES CATÉGORIES EN SPORT 2016-2017

Roselyne Brouillette
Simon Céré
Véronique Dubois
Catherine Dupont
Dominique Mendel



ACADÉMIE CANADIENNE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017 SECTION QUÉBEC

André Béraud
Mario Cecchini (président)
Nancy Charest (vice-présidente Télévision)
Louis Choquette
Serge Desrosiers
Sophie Dufort
Jacques Duval
Bernard Grandmont (trésorier)
Emmanuelle Héroux (vice-présidente Cinéma)
Jérôme Hellio (vice-président Médias numériques)
Monika Ille
Carole Laure
Dany Meloul
Danielle Trottier
Richard Speer (président sortant)

PERSONNEL, BUREAU DE MONTRÉAL

Patrice Lachance, directrice générale
Samuel Bélisle, coordonnateur des prix Gémeaux et des prix Écrans canadiens
Emanuèle Roux, adjointe à la coordination des prix Gémeaux
Danièle Gauthier, administratrice et chargée de projets
Isabelle Darche, responsable des communications
Eric Therrien-Nadeau, responsable des adhésions et adjoint à la direction

RELATIONS DE PRESSE

Annexe Communications

CABINET-COMPTABLES

KPMG srl / Laurent Giguère, C.A. Associé

COMITÉ EXÉCUTIF NATIONAL 2016-2017

Martin Katz, président
Robin Mirsky, vice-présidente
Anita McOuat, trésorière
Barry Avrich
Julie Bristow
Paul Bronfman
Don Carmody
Jennifer Dettman
Jonas Diamond
Anne Fitzgerald
Harris Fricker
Scott Henderson
Robert Lantos
Gary Slaight
Mark Slone
Ajay Virmani
John Young

BUREAUX DE L'ACADÉMIE

Académie - section Québec

225, rue Roy Est, bureau 106, Montréal (Québec) H2W 1M5
Téléphone : 514 849-7448
Télécopieur : 514 849-5069
academie@acct.ca

Académie - bureau national

49, Ontario Street, Suite 501, Toronto (Ontario) M5A 2V1
Téléphone : 416 366-2227
Télécopieur : 416 366-8454
Sans frais : 1 800 644-5194
info@academy.ca

SITE DE L'ACADÉMIE

www.acct.ca

SITE DES PRIX GÉMEAUX

www.acct.ca/prixgemeaux

SITE D'INSCRIPTION AUX PRIX GÉMEAUX

www.inscription.acct.ca